

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
N°12/2025**

**ADOPTION DU  
PROCES-VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL DU  
5 MARS 2025**

**Séance du 18 décembre 2025.**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 7

votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 12 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L.2121 – 17 du CGCT, suite à une première réunion du Comité syndical au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint, s'est réuni à la Maison du Parc à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY, Vice-Président.

**PRESENTS :**

Collège des Région : Jean-Louis SOUFFLET

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Dominique VERDRU, Yves CHERON.

En visio : Gérard KOTUSIK.

Date de convocation :  
12 décembre 2025

**Avaient donné pouvoir** : Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Virginie PARDO à Dominique VERDRU, Anne LEFEBVRE à Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS à Didier DAGONET.

**Assistaient également** : Sophie DECHÈNE-LATREUILLE co-présidente de France Nature Environnement – Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur DRAY propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 5 mars 2025.

Le Comité syndical, à l'unanimité,  
- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 5 mars 2025.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Daniel DRAY

# Procès-verbal du Comité syndical

## Séance du 05 mars 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 060-256005638-20251218-DELIB12\_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 10 février 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	30
Nombre de pouvoirs	14
Nombre de votants	44

**Etaient présents :** Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Virginie PARDO, Cécile MALET, Thierry BROCHOT, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Angèle BACCAN, Didier WROBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE.

En visio : Philippe FROIDEVAL, François DROUIN, Céline CAUDRON, Sylvie LECLAIR, Pierre BOUFFLET.

**Avaient donné pouvoir :** Fabrice DALONGEVILLE à Yves CHERON, Patrick BARRETT à Leslie PICARD, Pierre BARROS à Didier WROBLEWSKI, Brice GRZESIAK à Dominique VERDRU, Philibert DE MOUSTIER à Sylvie BOCOBZA, Célia DELAHAYE à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Thierry PICHERY, Anne-Laure BESSAH à Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry MARVILLE à Dominique VERDRU, Sébastien FERRACHAT à Jean-Paul GAY, Abderhamane GUERZOU à Thierry PICHERY, Daniel FROMENT à Yves CHERON, Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à Guy HARLE D'OPHOVE.

**Assistaient également :** Annick ODELIN, Déléguée suppléante de SEUGY, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'organisme Amis du Parc et des Forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly, Sophie DUCHÈNE-LATREUILLE, membre du bureau collégial de l'organisme France Nature Environnement Val d'Oise, Pascale OLIVAS, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2024 ;
- Débat d'orientations budgétaires ;
- Liste des décisions du Bureau et du Président ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

### I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

## 2 PRESENTATION DE L'ETUDE DE POLLUTION SUR LA COMMUNE DE PONTPPOINT

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur TELLIER, Maire-Adjoint de la commune de PONTPPOINT, et le remercie d'être présent ce soir pour présenter l'étude qui a été menée sur sa commune.

Il passe la parole à Pascale OLIVAS, Chargée de mission Environnement au Parc naturel régional, pour introduire le sujet.

Pascale OLIVAS explique que la commune de Pontpoint possède un terrain qui est une friche industrielle située rue du pont de Saint Paterne, en plein centre bourg, qu'elle souhaite réhabiliter en permettant, le cas échéant, la réalisation d'un écoquartier.

Elle ajoute que la commune s'est tournée vers le Parc naturel régional pour bénéficier d'une étude visant à identifier d'éventuelles pollutions. Elle rapporte que cette étude a été votée lors d'un Bureau en date de décembre 2022 dans le cadre du fonds « Expertises environnementales ».

Elle présente les finalités de l'étude :

- Définir l'impact potentiel des installations et/ou activités du site, actuelles ou passées, sur son environnement ;
- S'assurer de la compatibilité sanitaire du site avec les différents usages futurs envisagés ;
- Définir des mesures de gestion adaptées (et le cas échéant un programme de travaux) en fonction des impacts sanitaires identifiés ;
- Avoir une expertise juridique sur les obligations et possibilités réglementaires pour la mairie vis-à-vis des travaux en cas de revente de la parcelle à un aménageur.

Puis elle passe la parole à Monsieur TELLIER qui présente le déroulement et les conclusions de cette étude (cf. power point).

Monsieur PICHERY, Maire de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, demande quelle est la qualité de l'eau en amont et quelle est la vitesse d'écoulement de l'eau vers la nappe.

Monsieur TELLIER répond que l'eau en amont n'est pas de l'eau potable, qu'elle est utilisée pour un usage d'arrosage. Concernant le risque de pollution en aval, il explique que cette eau se jette dans un petit ru, le ru Traxin qui est un affluent de l'Oise ; ce qui dilue fortement les traces de pollutions.

Monsieur BOCQUET, Président de l'APFHEC, demande si la commune est entrée en contact avec les anciens propriétaires.

Monsieur TELLIER répond que non et qu'il ne sait pas à quelles conditions la commune a acheté ce terrain. Il ajoute que cela va faire partie des futures investigations de la commune.

Il est demandé s'il n'y aurait pas de risque de pollution de la nappe en cas de fortes précipitations.

Monsieur TELLIER répond que cela a été bien regardé par le bureau d'études. Il souligne que les protocoles utilisés sont complexes et très normés et que cette composante a été intégrée. Il ajoute que l'étude a duré 2 ans, la première année était une année sèche tandis que la seconde était pluvieuse.

Il relate que le coût de la dépollution (excavation et mise en décharge des terres) a été chiffré à 270 000 € ; ce qui est très important pour une petite commune comme Pontpoint mais ne représente pas une somme exorbitante.

Monsieur MARCHAND suggère à la commune de se rapprocher de l'EPFLO dont l'une des missions est de participer à la dépollution de terrains. Il signale également l'ancien fonds friche dont il ne sait pas s'il est reconduit.

Constatant qu'il n'y a plus d'autre question, Monsieur MARCHAND remercie Monsieur TELLIER pour son exposé fort intéressant.

### **3 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2024**

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 12 décembre 2024.

**Le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.**

### **4 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur MARCHAND commente le rapport d'orientations budgétaires.

Il rappelle qu'il est construit suivant le même modèle que les années précédentes car la Charte cadre très fortement les recettes ainsi que les dépenses, notamment les postes de personnel.

Il rapporte que les partenaires financiers ont revu à la baisse leurs dotations accordées au Parc naturel régional et que cela se traduit de la façon suivante :

Région Ile-de-France

- Frais de structure : - 5% soit – 17 600 €
- Programme d'actions : - 5% soit – 29 750 € pour les opérations de fonctionnement

Région Hauts-de-France

- Programme d'actions : - 35.5 % soit – 142 000 € pour les opérations de fonctionnement

Département de l'Oise

- Programme d'actions : - 45 % soit – 136 230 €

Il regrette la forte baisse de la contribution du Département de l'Oise et explique qu'il a demandé au Conseillers généraux du territoire de défendre le budget du Parc naturel régional, lui-même étant dans une position de juge et partie.

Il note que la section de fonctionnement du budget principal, les charges courantes et les dépenses de personnel ne sont pas compressibles mais pourront être absorbées par l'excédent de 2024.

Il explique que le budget du PNR présente en effet un excédent cumulé important, de l'ordre de 1,8 M d'€, qui va permettre de faire face aux baisses et stagnations des cotisations. Il affirme que cet excédent pourra être mobilisé durant quelques années mais pas sur la durée de la Charte, le PNR devant conserver entre 800 000 et 1 M d'€ pour faire face aux avances de trésorerie et au retard de versement de subventions.

Concernant la section d'investissement du budget principal, Monsieur MARCHAND rappelle que les crédits concernent les opérations non terminées de 2021, 2022, 2023 et 2024 et qu'à ces dépenses, seront ajoutées les opérations du programme d'actions 2025.

Pour ce qui est du budget opérationnel, il rappelle que le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal) et qu'il inscrira :

- Les opérations antérieures de 2021, 2022, 2023 et 2024, non terminées ;
- Les opérations du programme d'actions 2025.

Il indique que, lors du Bureau, le tableau d'avancement des opérations a été examiné, qu'il montre que les opérations se déroulent correctement et qu'il sera présenté lors du prochain Comité syndical.

Enfin, Monsieur MARCHAND souligne que le rapport d'orientations budgétaires donne des éléments sur le personnel, notamment les principes de rémunération.

Il rappelle que l'équipe comprend des fonctionnaires et des non fonctionnaires, avec des avancements au même rythme. Il rappelle que quelques dérogations à la grille ont dû être pratiquées, pour tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi, certains postes étant plus difficiles à recruter.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions ou des observations. Aucune observation ou question n'est formulée.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

## 5 LISTE DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND commente la liste des décisions que le Bureau a été amené à prendre.

Il rappelle que le Bureau donne des avis sur les projets et décide de l'attribution de subventions ou d'actions dans le cadre des fonds qui permettent d'agir avec réactivité.

Puis il note que le rapport détaille les décisions du Président qui sont passées en application des décisions du Comité syndical et du Bureau.

## 6 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôture la séance à 22H en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président